

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 6 novembre 2009
(convocation du 26 octobre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Union Régionale des
PLIE d'Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux fait en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et l'économie solidaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux fait en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

1- L'engagement de la Communauté urbaine en faveur des clauses sociales dans les marchés publics

En application de l'article 14 du code des marchés publics, la Communauté Urbaine de Bordeaux fixe dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion.

L'utilisation des clauses sociales permet de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permet également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement, même si cet objectif a pu se trouver fragiliser par la conjoncture de crise depuis l'automne 2008.

La Communauté urbaine dispose maintenant d'un retour d'expérience, acquis à la fois sur des opérations de rénovation urbaine pour lesquelles les clauses sociales sont obligatoires et sont inscrites dans les conventions signées avec l'Agence

Nationale pour la Rénovation Urbaine, et sur des chantiers ou prestations de service intégrant des clauses de façon volontariste.

Sur les 20 chantiers de la CUB avec clauses sociales terminés, plus de 20 000 heures d'insertion ont été réalisées. Les bilans font apparaître un taux de réalisation par les entreprises supérieur aux engagements contractuels (moyenne de 109%), et un taux de sorties positives vers l'emploi stable de l'ordre de 30 à 40%. Les résultats globaux, obtenus sur tous les chantiers de l'agglomération (cumul tous maîtres d'ouvrages, depuis 2005 à fin 2008 : 122 000 heures d'insertion), confirment ces mêmes tendances.

Par sa délibération N°2009/0172 du 13 mars 2009, le Conseil de Communauté a adopté des axes d'évolution et d'amélioration du dispositif :

- Soutenir la dynamique des clauses sociales, en terme de volumes d'heures, sans perdre en qualité et en maîtrise ;
- Innover avec des marchés de service (proposition de couplage des articles 14 et 53 du Code : expérimentation en cours sur un marché de nettoyage des locaux ; expérimentation des marchés d'insertion, en application de l'article 30) ;
- Mieux répondre aux demandes des entreprises, en engageant un dialogue et une concertation (groupe de travail avec les fédérations mis en place en janvier 2009).

Parmi ces axes de progrès, figure le renforcement des partenariats avec les acteurs emploi-insertion, qui assurent l'interface entre les maîtres d'ouvrages et les entreprises. En effet, les communes, les bailleurs sociaux, la Communauté urbaine, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine ont régulièrement recours aux clauses sociales, et d'autres collectivités ou établissement publics ont l'intention de le faire également. La montée en puissance opérationnelle de cette démarche induit une organisation coordonnée des différents maîtres d'ouvrages publics.

2- Un dispositif partenarial construit, depuis 2006, avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

La Communauté urbaine de Bordeaux s'appuie sur l'expertise des 6 PLIE de l'agglomération afin d'assurer l'ingénierie sociale sur chaque chantier.

Les services de la Communauté urbaine réalisent l'ensemble des missions nécessaires durant la phase amont (préparation, lancement des appels d'offres, premier contact avec l'entreprise pour la négociation de la modalité d'exécution) ; ensuite durant le chantier, la CUB s'appuie sur le PLIE pour assurer l'ingénierie sociale et l'interface avec les candidats, les entreprises et les structures de l'insertion par l'activité économique (recherche, présentation de candidats ; suivi et accompagnement ; points réguliers avec l'entreprise ; reporting à la CUB).

Aujourd'hui, les PLIE sont reconnus pour ce savoir-faire, et bien identifiés tant par les maîtres d'ouvrages que par les entreprises. Au cours d'un enquête menée en octobre 2008 par la CUB en lien avec les fédérations du BTP (FFB Gironde et FRTP Aquitaine), il est en effet apparu que le PLIE est très largement identifié par les

entreprises, à 80%, comme leur accompagnateur pour l'exécution des clauses sociales.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Bordeaux formalise son partenariat initié avec les PLIE de l'agglomération en adoptant un accord-cadre avec l'Union Régionale des PLIE, portant sur la promotion des clauses sociale sur notre territoire. Cet accord-cadre général sera complété par des partenariats techniques avec les 6 PLIE de l'agglomération.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** la formalisation d'un accord-cadre entre la CUB et l'Union Régionale des PLIE d'Aquitaine, en matière de promotion des clauses sociales sur notre territoire
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre ci-annexé,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 26 NOVEMBRE 2009

M. FRANCK MAURRAS